

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	A. RIESEN, S. BEN OTHMANE M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS P-J. CRASTES A. CUZIN V. LECAQUE, P. CHASSOT E. ROSAY M. SALLIN M. MERMIN C. VINCENT, L. VESIN L. DUPAIN V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT B. FOL A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEYB J. LAVOREL S. RODRIGUEZ, M. SECRET, C. MERLOT F. BENOIT
ARCHAMPS BEAUMONT BOSSEY CHENEX CHEVRIER COLLONGES-SOUS-SALEVE DINGY-EN-VUACHE FEIGERES JONZIER-EPAGNY NEYDENS PRESILLY ST-JULIEN-EN-GENEVOIS SAVIGNY VALLEIRY VERS VIRY VULBENS	
Membres représentés	G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICLOUD par D. BESSON, C. DURAND par A. MAGNIN, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, F. de VIRY par M. SECRET, F. GUILLET par A. CUZIN
Membres excusés	J-L. PECORINI, M-N. BOURQUIN
Membres absents	C. CACOUAULT, S. KARADEMIR, I. ROSSAT-MIGNOD, J. CHEVALIER
Secrétaire de séance	Joëlle LAVOREL
Quorum	25
Invité	M. MENEGHETTI
Membres de l'Administration	N. KISMOUNE, Directeur Général des Services F. BOUSSALIA-MAHIOUZ, Directrice du Pôle Organisation – Ressources J. BARBIER, Directrice du Pôle Social – Petite Enfance F. PERRIN, Directeur de la Régie Eau et Assainissement A. PELTAN, Chef du Service Transition Ecologique R. MICHAUX, Chargée de mission Planification territoriale
Intervenants extérieurs	Nicolas BILLOT, membre du Conseil de développement Anne-Sophie DOCHE, membre du Conseil de développement Fritz SCHUSTER, membre du Conseil de développement

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance.....	2
II. Information / débat	2
1. Bilan à mi-mandat du projet de territoire	2
2. Conseil de développement - présentation du rapport d'activité 2023 et annonce du séminaire Transition et Territoire avec The Shift Project.....	4
III. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle métropolitain du Genevois Français, GLCT Transfrontalier, EPF 74, GLCT Transports, Association des Maires de Haute-Savoie, Office de Tourisme des Monts de Genève, Syane	5
IV. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire et des décisions du président.....	5
V. Approbation des procès-verbaux du Conseil communautaire des 18 décembre 2023 et 29 janvier 2024	6
VI. Délibérations	6
1. Administration.....	6
1.1. Actualisation de la composition des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Genevois	6
2. Habitat	7
2.1. Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur	7
2.2. Acquisition de la parcelle BD111 située sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois dans le cadre du projet de résidence sociale mobilité.....	8
3. Mobilité.....	10
3.1. Tarifs des transports scolaires et dates d'inscription pour la rentrée scolaire 2024-2025	10
4. Petite enfance.....	12
4.1. Avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de crèches, d'une maison d'assistantes maternelles et la rénovation d'un logement sur les communes d'Archamps, de Présilly et de Saint-Julien-en-Genevois	12
VII. Divers	14

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Joëlle LAVOREL est désignée secrétaire de séance.

II. Information / débat

1. Bilan à mi-mandat du projet de territoire

Présentation de R. MICHAUX, annexée au présent procès-verbal.

F. PERRIN précise que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) reprendra avec l'intervention d'un nouveau prestataire à compter du 1^{er} septembre 2024 pour aider à l'exploitation du service. Le sujet de la tarification progressive pour diminuer le niveau des prélèvements d'eau potable a été évoqué en Commission Eau et Assainissement mais est mis pour le moment en suspens, compte tenu de l'ampleur du chantier. Il a été décidé de préalablement reprendre en régie les Communes fonctionnant actuellement en Délégation de Service Public (DSP).

Cependant, une diminution de la consommation de la population a été constatée pour préserver la ressource en eau face aux épisodes de sécheresse.

Le schéma directeur d'assainissement est par ailleurs en cours mais pose des difficultés réglementaires et est sujet à de nombreuses discussions avec les services de l'Etat (dont la DDT) pour la validation des scénarios.

A. PELTAN souligne que si les indicateurs sur la transition écologique ne paraissent pas très bons tant les objectifs sont d'ampleur, néanmoins, les études prospectives en cours permettront à la Communauté de Communes du Genevois de proposer aux Communes et aux agriculteurs des actions pour préserver les fonctionnalités des corridors identifiés et des zones humides, et les inscrire dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Si l'efficacité des actions s'évaluera dans le temps, des progrès sensibles sont d'ores et déjà réalisés avec le lancement de ces études.

J. BARBIER mentionne que le renforcement des actions favorisant l'installation des praticiens est évidemment un travail au long cours et nécessitera d'opérer des choix sur le plan technique et financier.

P-J. CRASTES rappelle les éléments exogènes à l'action de la Communauté de Communes et qui impactent plus ou moins fortement la réalisation du projet de territoire : la crise immobilière qui, marquée par une hausse des taux d'emprunt et entraînant une réduction importante des effectifs des promoteurs, impacte la production de logements sociaux sur un territoire où la difficulté pour se loger est d'autant plus aigüe ; les difficultés de recrutement d'agents en particulier dans le secteur de la petite enfance, dans les domaines techniques de l'eau et de l'assainissement collectif, dans l'ingénierie de la mobilité ; la forte hausse des prix de l'assainissement avec l'évolution défavorable du taux de change ; l'inflation. Si l'amélioration du tri et de la collecte des déchets, ainsi que l'augmentation de l'offre de transports sont directement perceptibles par les administrés, cela est moins évident concernant les actions en matière d'eau et d'assainissement. Pourtant le Genevois français n'est pas en crise contrairement à un certain nombre de territoires en Haute-Savoie et cela s'explique certes par les ressources naturelles dont bénéficie le territoire, mais également par les investissements actuels et passés, et par les mesures prises ces trois dernières années pour améliorer le traitement dans les Stations d'Épuration des eaux usées (STEP).

Le Président met également en évidence les résultats financiers positifs d'ArchParc et l'activité soutenue de l'Office de Tourisme des Monts de Genève. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) est également prometteur puisqu'il a permis de fédérer des producteurs et agriculteurs.

Si les pistes cyclables ne sont pas toutes réalisées, la Communauté de Communes a néanmoins su obtenir les financements nécessaires à leur engagement. Concernant les crèches, les différents projets ont été lancés mais permettent à peine de compenser la baisse du nombre d'assistantes maternelles et la fermeture de places dans les structures publiques en raison des difficultés de recrutement précitées.

Enfin, le Président regrette le faible niveau des rénovations énergétiques qui s'observe toutefois aussi au niveau national et reconnaît qu'il reste encore beaucoup d'actions à mener pour concrétiser le projet de territoire.

C. VINCENT partage la difficulté pour faire avancer les projets en raison de moyens humains insuffisants et invite les élus à décliner maintenant les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) n° 3 dans les PLU.

P. DURET souhaite savoir si l'objectif de limitation à 2 % de croissance démographique annuelle fixé lors de l'élaboration du projet de territoire a été atteint.

P-J. CRASTES mentionne 1 % en moyenne sur les trois dernières années, soulignant le débat qui s'ouvre désormais dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière (VTT) sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir ce rythme.

V. LECAUCHOIS fait part de sa satisfaction quant à ce bilan et la volonté de continuer à mener des actions communes sur le territoire, malgré certaines peurs relatives notamment à une perte de capacité décisionnelle. Elle encourage les élus à poursuivre leur engagement avec le même dynamisme et remercie Romane MICHAUX et les services pour le travail réalisé.

A. MAGNIN regrette cependant que les objectifs de production de logements sociaux ne soient pas atteints.

C. VINCENT rappelle que la responsabilité revient aux Maires d'inscrire dans les documents d'urbanisme des Communes une production de logements sociaux qui permettrait de rattraper le retard. L'ambition de 50 % de la production de logements sociaux encadrée dans le cadre du PLH n° 3 ne pourra se concrétiser sans une actualisation des PLU. Aussi plus la révision des documents est retardée, plus l'inertie est importante.

Nicolas LAKS note que l'ambition du projet de territoire constitue peut-être un frein à son avancement par la dilution des moyens humains, matériels et financiers mobilisés. Il pose donc la question du recentrage des priorités.

P.-J. CRASTES défend effectivement la nécessité soit d'identifier au cas par cas la meilleure solution organisationnelle pour faire avancer les projets, soit d'ajuster parfois la rémunération des agents, soit de réduire le nombre de nouveaux dossiers en priorisant ceux devant impérativement être aboutis.

Nathalie LAKS souhaite savoir si la principale raison est liée à un manque de ressources humaines.

P.-J. CRASTES répond par l'affirmative pour un certain nombre de sujets, tels que la mobilité, l'ouverture des places en crèches, le bon fonctionnement du Service Recyclage et Valorisation des Déchets comme du Service des Eaux. En revanche, la carence de la production de logements sociaux par exemple résulte de raisons plus complexes tenant notamment aux modèles économiques actuels.

C. VINCENT suggère que chaque commission thématique se saisisse de ses propres sujets pour prioriser les orientations à suivre pour la fin du mandat.

P. CHASSOT mentionne que les programmes de logements sociaux portés exclusivement par les bailleurs sociaux peinent vraiment à aboutir, notant que la Commune de Collonges-sous-Salève a dû augmenter son financement de 600 000 € pour la construction de 20 logements.

E. ROSAY souligne que les Communes doivent profiter de cette période de crise immobilière pour doter les PLU d'outils qui leur permettront d'être réactifs lorsque la croissance repartira.

2. Conseil de développement - présentation du rapport d'activité 2023 et annonce du séminaire Transition et Territoire avec The Shift Project

Présentation de Madame Anne-Sophie DOCHE, et de Messieurs Nicolas BILLOT et Fritz SCHUSTER, annexée au présent procès-verbal.

V. LECAUCHOIS remercie les membres du Conseil de développement pour leur implication bénévole.

P.-J. CRASTES suggère que le Conseil de développement, libre de se saisir des sujets de la Communauté de Communes, soit associé à l'élaboration du futur schéma cyclable et au processus de réflexion mené sur l'évolution du territoire transfrontalier à l'horizon 2050 dans le cadre de la VTT.

A. PELTAN mentionne que sa proposition d'associer systématiquement le Conseil de développement aux avis de la Communauté de Communes sur tout sujet relevant de la VTT avait été écartée par les organisateurs de celle-ci, sans en connaître toutefois les raisons.

P. DURET souligne que la Commune de Saint-Julien-en-Genevois n'a jamais eu de retour sur la contribution de la commission extra-municipale constituée au moment de la construction de la VTT.

A-S. DOCHE invite tous les élus municipaux, communautaires ou non, au prochain séminaire du Conseil de développement qui se déroulera le 07 octobre 2024 à Vulbens.

P-J. CRASTES remercie le Conseil de développement pour sa présentation.

III. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle métropolitain du Genevois Français, GLCT Transfrontalier, EPF 74, GLCT Transports, Association des Maires de Haute-Savoie, Office de Tourisme des Monts de Genève, Syane

Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR)

Nicolas LAKS informe que, même si la valorisation énergétique a rapporté 4,5 millions d'euros en 2023, le Syndicat ne reversera pas en 2024 aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) l'intéressement au titre de la collecte, car la revalorisation de la matière n'est pas en hausse et l'incendie au mois d'octobre 2023 du centre de tri d'Excoffier entraîne des transferts onéreux. Si le geste de tri marque une avancée, le traitement des déchets repose sur des unités très coûteuses. Aussi la question aujourd'hui est celle de l'investissement d'Excoffier dans un nouveau centre de tri, à laquelle le SIVALOR est très attentif. Celui-ci investit par ailleurs beaucoup pour alimenter un réseau de chaleur urbain situé sur Bellegarde et dont le coût s'élève à 8 millions d'euros. Compte tenu du niveau des taux d'intérêt, le Syndicat préfère pour le moment éviter de recourir à l'emprunt et utiliser ses ressources d'auto-financement. Nicolas LAKS s'interroge sur le bon équilibre à définir entre ce dernier et l'emprunt sur des projets s'étalant sur 30 à 50 ans.

Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA)

A. MAGNIN souligne que le Syndicat travaille sur la préparation de l'aire de grand passage à Etrembières et annonce le retour du groupe Demeter à ArchParc et à Viry.

Pôle métropolitain du Genevois français

P-J. CRASTES salue l'approbation à l'unanimité, à l'exception du Maire de Saint-Genis-Pouilly, de la modification des statuts actant le transfert de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour le Pays de Gex, la Communauté de Communes Bellegardien, la Communauté de Communes du Genevois et Annemasse Agglo, et de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour ces deux dernières. Les EPCI devant se prononcer dans un délai de trois mois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois délibérera le 27 mai 2024.

Groupe Local de Coopération Transfrontalière (GLCT)

P-J. CRASTES rappelle que les Communes peuvent transmettre jusqu'au 30 avril 2024 inclus leur contribution à la Communauté de Communes pour la finalisation de l'avis sur la VTT.

Syane

M. GENOUD salue la participation d'une centaine d'élus et de partenaires à la conférence tenue le 02 avril 2024 au Centre de Convention sur la décarbonation et la résilience des territoires de Haute-Savoie.

IV. Compte-rendu des travaux du Bureau communautaire et des décisions du président

Néant.

V. Approbation des procès-verbaux du Conseil communautaire des 18 décembre 2023 et 29 janvier 2024

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

VI. Délibérations

1. Administration

1.1. Actualisation de la composition des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Genevois

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Par délibération n° 20200720_cc_adm96 du 20 juillet 2020, le Conseil communautaire a approuvé la création de neuf commissions thématiques, ainsi que leurs modalités de composition :

- Aménagement, habitat
- Mobilité
- Finances
- Déchets
- Environnement, transition énergétique
- Eau, assainissement
- Social, seniors, petite enfance
- Économie, formation, tourisme
- Communication, services aux usagers, mutualisation

Par délibération n° 20200928_cc_adm136 du 28 septembre 2020, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres des commissions thématiques, modifiée par délibérations n° 20211108_cc_adm94 du 08 novembre 2021 et n° 20220228_cc_adm98 du 28 février 2022.

A la suite de la démission d'une conseillère communautaire et de conseillers municipaux, et des demandes des Communes, il convient d'actualiser la composition des commissions thématiques depuis la dernière délibération modificative.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-I ;

Vu les statuts de la Collectivité ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 portant création des commissions thématiques et modalités de composition ;

Vu la délibération n° 20200928_cc_adm136 du Conseil communautaire du 28 septembre 2020 portant élection des membres des commissions thématiques internes de la CCG ;

Vu la délibération n° 202111088_cc_adm94 du Conseil communautaire du 08 novembre 2021 portant mise à jour des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° 20220228_cc_adm98 du Conseil communautaire du 28 février 2022 portant mise à jour des commissions thématiques de la Communauté de Communes ;

Vu le tableau de composition annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : prend acte du retrait des élus des commissions thématiques de la Communauté de Communes du Genevois à la suite de démissions, tels que mentionnés en annexe à la présente délibération.

Article 2 : désigne les nouveaux élus au sein des commissions thématiques, tels que mentionnés en annexe à la présente délibération.

Article 3 : actualise la composition des commissions thématiques, telle qu'indiquée en annexe à la présente délibération.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2. Habitat

2.1. Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

Le Conseil,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 2ème Vice-Présidente,

La gouvernance de la politique intercommunale des attributions, de la gestion de la demande et de l'information aux demandeurs de logements sociaux est confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en articulation avec les politiques de l'habitat.

Le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) définit les orientations et les actions destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social avec l'ensemble des partenaires, et à satisfaire le droit à l'information du demandeur en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Les objectifs du PPGDID sont :

- Donner aux demandeurs davantage d'information sur les procédures d'accès au logement et les rendre plus actifs dans leurs démarches ;
- Accroître la lisibilité du parcours du demandeur ;
- Développer l'efficacité dans le traitement des demandes en favorisant la mutualisation des informations ;
- Accentuer l'équité dans le système d'attribution des logements.

Ce plan précise notamment :

- L'organisation globale du service d'accueil et d'information du demandeur avec une convention annexée à la présente délibération ;
- Le système de cotation de la demande ;
- L'identification des situations prioritaires et des ménages du premier quartile ;
- Les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et la mobilisation des dispositifs d'accompagnement social favorisant l'accès et le maintien dans le logement ;
- La commission des situations bloquées ;
- La qualification de l'offre de logements sociaux ;
- La location voulue ;
- Les demandes de mutation.

À la suite de son élaboration partenariale dans le cadre d'ateliers organisés au premier semestre 2023, le projet a été soumis au Conseil communautaire pour arrêter le projet. Il a été soumis aux Communes à la conférence intercommunale du logement (CIL), ainsi qu'au Préfet. Le projet est de nouveau soumis pour adoption au Conseil communautaire.

Un bilan annuel du plan et de sa convention sera soumis au Conseil communautaire après avis de la CIL. Un bilan triennal sera adressé pour avis au Préfet et à la CIL puis rendu public. Une évaluation sera conduite six mois avant la fin du plan.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;

Vu la loi relative à l'Égalité et à la citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment le Programme Local de l'Habitat n° 3, approuvé le 25 septembre 2023 ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 3 développement d'une nouvelle politique de logement ;

Vu la délibération n° 20231127_cc_hab_137 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 portant arrêt du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur ;

Vu la délibération n° 20230626_cc_hab_64 du Conseil communautaire du 26 juin 2023 portant arrêt du Plan intercommunal d'attribution des logements sociaux ;

Vu l'avis positif de la Conférence intercommunale du logement, réunie le 11 janvier 2024, sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur, des maires et de l'ensemble des membres ;

Vu l'avis positif du Préfet, en date du 23 février 2024, sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur ;

Vu le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** le PPGDID et sa convention d'application annexés à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2024 – chapitre 011 - charges à caractère général

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit plan accompagné de la convention d'application et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2.2. Acquisition de la parcelle BD111 située sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois dans le cadre du projet de résidence sociale mobilité

Le Conseil,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 2ème Vice-Présidente,

Le programme local de l'habitat (PLH) n° 3 prévoit dans son action n° 7 la création d'une résidence sociale mobilité répondant à un besoin en logements temporaires à loyers peu élevés. Le public ciblé correspond à des ménages en mobilité, travailleurs du territoire, jeunes en insertion professionnelle, ménages à ressources faibles ou précaires.

La résidence comprendra 50 à 120 logements locatifs sociaux (prêts locatifs aidés d'intégration PLAI et prêts locatifs sociaux PLS), au sein desquels des places d'accueil en hébergement d'urgence et d'insertion seront développées. Elle sera réalisée sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois, dans le secteur des Vieux Moulins.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle BD111 située sur l'emprise du projet et appartenant à Monsieur et Madame PELLET.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment le Programme Local de l'Habitat ;

Vu l'article 1042 du code général des impôts,

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 3 développement d'une nouvelle politique de logement ;

Vu l'avis des Domaines rendu le 06 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission Aménagement, habitat, réunie le 25 mars 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve, dans le cadre de la création d'une résidence sociale mobilité, l'acquisition par la Communauté de Communes du Genevois (CCG) de la parcelle BD111 d'une superficie de 561 m², située 1 rue des Vieux Moulins à Saint-Julien-en-Genevois et appartenant à Monsieur et Madame PELLET, pour un montant de 450 000 € H.T., ainsi que la prise en charge par la CCG des frais d'acte et d'agence correspondants.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2024 – chapitre 21 - immobilisations corporelles.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et actes notariés nécessaires pour cette acquisition.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

E. BATTISTELLA s'interroge sur l'éventuelle gêne que pourrait occasionner cet emplacement lorsque la Commune réfléchira à l'aménagement de son entrée Sud.

M. DE SMEDT explique qu'il existait deux possibilités d'aménagement : un parking-relais (P+R) et un ensemble immobilier qui doit d'abord être programmé dans son ensemble avant d'envisager la première possibilité.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Mobilité

3.1. Tarifs des transports scolaires et dates d'inscription pour la rentrée scolaire 2024-2025

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Depuis la rentrée scolaire 2015, la tarification des abonnements de transport scolaire est calculée selon le quotient familial des familles. Les tarifs sont fixés annuellement pour la rentrée suivante, y compris les cas particuliers, les pénalités de retard ainsi que les duplicatas.

Par délibération n° 20230327_cc_mob29 du 27 mars 2023, le Conseil communautaire avait approuvé la modification des tarifs, en prévoyant une évolution des différentes tranches avec la fixation d'un tarif maximum pour les familles ne souhaitant pas fournir d'avis d'imposition.

Révisé en septembre 2022, l'indice des prix du marché des prestations du transport scolaire routier (+8,7 %) arrondi à l'entier supérieur avait été appliqué, et les tarifs pour l'année 2023-2024 étaient les suivants :

Quotient familial	De 0 à 650	De 651 à 1 300	De 1 301 à 1 900	De 1 901 à 3 000	Supérieur à 3 001
Abonnement annuel	44 €	99 €	154 €	210 €	265 €

L'inflation du marché en septembre 2023 a engendré une augmentation de 3,43 % selon la formule de révision des prix inscrite aux marchés de services du transport scolaire.

Il est proposé d'appliquer ce même pourcentage (arrondi à l'entier supérieur) au tarif du transport scolaire afin d'ajuster la grille tarifaire pour la rentrée 2024, soit la tarification suivante :

Quotient familial	De 0 à 650	De 651 à 1 300	De 1 301 à 1 900	De 1 901 à 3 000	Supérieur à 3 001
Abonnement annuel	46 €	102 €	159 €	217 €	274 €

Le prix d'achat d'une carte de transport scolaire s'élève à 4,20 € et le duplicata est facturé 10 €. Au cours des deux dernières années, les demandes de duplicatas ont connu une croissance exponentielle : 312 duplicatas pour l'année 2022-2023 et 176 depuis août 2023.

Il est donc proposé d'augmenter le prix du duplicata à 15 €.

Enfin, pour plus de clarté auprès des familles, il est proposé de fixer la période d'inscription du 2 mai au 30 juin et de reconduire cette même période tous les ans.

Par ailleurs, les inscriptions hors période sont en augmentation, pouvant impacter les circuits déjà établis, outre l'augmentation du nombre de cars (105 dossiers déposés en retard en 2023-2024 contre 79 en 2022-2023).

Afin de limiter ces retards et d'inciter les familles à s'inscrire dans les délais, il est proposé d'augmenter le montant des pénalités :

- Du 1^{er} juillet au 31 juillet à 100 € par famille ;
- A partir du 1^{er} août à 150 € par famille.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu la délibération n° 20150330_cc_tscol66 du Conseil communautaire du 30 mars portant approbation des modalités et tarifs pour l'année scolaire 2015-2016 ;

Vu la délibération n° 20230327_cc_mob29 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant approbation des tarifs transports scolaires à compter de la rentrée 2023 ;

Vu l'avis de la commission Mobilité, réunie les 26 février et 15 avril 2024 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve les tarifs des transports scolaires ci-après pour l'année scolaire 2024-2025 :

Quotient familial	De 0 à 650	De 651 à 1 300	De 1 301 à 1 900	De 1 901 à 3 000	Supérieur à 3 001
Abonnement annuel	46 €	102 €	159 €	217 €	274 €

Article 2 : approuve l'augmentation du prix du duplicata de 10 € à 15 €.

Article 3 : fixe la période d'inscription du 2 mai au 30 juin et de reconduire cette même période tous les ans.

Article 4 : approuve l'augmentation du montant des pénalités de retard d'inscription :

- Du 1^{er} juillet au 31 juillet à 100 € par famille ;
- A partir du 1^{er} août à 150 € par famille.

Article 5 : rappelle que les recettes seront inscrites au budget principal – exercice 2024 – chapitre 70 - produits de services, du domaine et ventes diverses.

Article 6 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

S. RODRIGUEZ souligne la nécessité de réactualiser la photo de la carte de transports entre le collège et le lycée.

E. BATTISTELLA souhaiterait que soit précisé dans la communication le prix coûtant des transports par enfant.

F. BENOIT ajoute qu'il est important de préciser que chaque enfant utilisant les transports scolaires ou des Transports Publics Genevois (TPG) bénéficie d'une subvention de la Communauté de Communes.

A. MAGNIN suggère une harmonisation des tranches de quotient familial entre la Communauté de Communes et les Communes.

J. BOUCHET assure que les cartes sont automatiquement refaites à l'entrée en Seconde des élèves et que le coût de 1 000 € annuels par enfant transporté est bien précisé dans les supports de communication, de même que la participation de la collectivité. Les démarches ont par ailleurs été simplifiées puisque les familles peuvent cocher directement la case du montant maximum et ne pas fournir ainsi d'avis d'imposition, évitant une vérification aux services.

J-C. GUILLON souhaite que la Commission Mobilité réfléchisse à la possibilité de faire bénéficier de ces tarifs aux jeunes sportifs n'ayant pas d'abonnement scolaire.

P-J. CRASTES soutient cette demande.

J. BOUCHET réitère que la réflexion est en cours.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

4. Petite enfance

4.1. Avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de crèches, d'une maison d'assistantes maternelles et la rénovation d'un logement sur les communes d'Archamps, de Présilly et de Saint-Julien-en-Genevois

Le Conseil,

Vu l'exposé de Madame Ben Othmane, 7ème Vice-Présidente,

Par acte d'engagement notifié le 22 septembre 2022, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création de crèches, d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) et la rénovation d'un logement sur les communes d'Archamps, de Présilly et de Saint-Julien-en-Genevois a été attribué au groupement OUVR'AR / ASB / EXE ARCHITECTURE / ARCHITECTE DU PAYSAGE / TECLM / ORKADIS / KEOPS / ACOUSPHERE / AB CONSTRUCTION, pour un forfait provisoire de rémunération de 227 340 € H.T. réparti comme suit :

Projet Archamps crèche et MAM (tranche ferme) :

Coût prévisionnel des travaux : 900 000,00 € H.T.

Mission de base : 74 700,00 € H.T.

Missions complémentaires : 21 800,00 € H.T.

Soit un total de rémunération de 96 500,00 € H.T.

Projet Présilly (tranche optionnelle n° 01 affermie le 26/09/2022 par OS n° 01) :

Coût prévisionnel des travaux : 415 000,00 € H.T.

Mission de base : 51 460,00 € H.T.

Missions complémentaires : 11 800,00 € H.T.

Soit un total de rémunération de 63 260,00 € H.T.

Projet Cervonnex – Saint Julien en Genevois (tranche optionnelle n°02 affermie le 24/02/2023 par OS n° 02) :

Coût prévisionnel des travaux : 455 000,00 € H.T.

Mission de base : 54 780,00 € H.T.

Missions complémentaires : 12 800,00 € H.T.

Soit un total de rémunération de 63 260,00 € H.T.

Pour les 3 sites, les missions du maître d'œuvre portent sur :

- 1) Une mission de base comprenant les études suivantes :
 - APS : Avant-projet sommaire
 - APD : Avant-projet définitif

- PRO : Etudes de projet (y compris permis de construire)
- ACT : Assistance aux contrats de travaux
- EXE : Etudes d'exécution et de synthèse
- DET : Direction de l'exécution des travaux
- AOR : Assistance aux opérations de réception

2) Les missions complémentaires suivantes :

- DIAG : Diagnostic
- OPC : Ordonnancement, pilotage et coordination
- Dossier d'autorisations administratives

Conformément aux articles R2194-1 et R2432-7 du code de la commande publique et à l'article 13.3 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), il convient de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour les missions concernant la tranche ferme (le projet d'Archamps), la phase APD étant achevée.

Le coût prévisionnel des travaux estimé lors de la définition du programme était de 900 000,00 € H.T. et a été réévalué à 1 142 134,87 € H.T. à l'issue de la phase APD.

Cette augmentation se justifie notamment par l'ajout des éléments techniques suivants :

- Modification du système de ventilation mécanique contrôlée : demande de la maîtrise d'ouvrage d'installer les centrales de traitement de l'air en intérieur plutôt qu'en toiture ;
- Ajout de protection solaire sur l'ensemble du bâtiment - demande de la maîtrise d'ouvrage ;
- Augmentation de la performance de l'enveloppe thermique du bâtiment (dépose et ré-isolation de l'ensemble des parois hautes : rampants, dalles, etc.) - demande de la maîtrise d'ouvrage ;
- Augmentation du prix de la construction depuis le lancement des études (mai 2022).

Pour la tranche ferme, le forfait définitif de rémunération est donc de :

Mission de base : 1 142 134,87 € HT x 7,79 %	=	88 972,31 € H.T.
Mission Diagnostic (forfait inchangé)	=	9 000,00 € H.T.
Mission Autorisations administratives (forfait inchangé)	=	2 000,00 € H.T.
Mission OPC (forfait inchangé)	=	10 800,00 € H.T.
Soit Forfait définitif de rémunération total :	=	110 772,31,31 € H.T.

Aussi conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 15 avril 2024 a été saisie du projet d'avenant n° 02 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la création de crèches, d'une MAM, et la rénovation d'un logement sur les communes d'Archamps, de Présilly et de Saint-Julien-en-Genevois - (marché n° 202221_ccg) pour un montant 14 272,31 € H.T., représentant une hausse de 6,28 %, et a émis un avis favorable à sa conclusion.

Les autres modalités administratives de l'avenant n° 02 sont détaillées dans l'avenant annexé à la présente délibération (modification des articles 5.5 et 13.3 du CCAP).

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2194-1 et R2432-7 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-4 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence petite enfance ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 avril 2024 ;

Vu l'avenant n° 02 annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 02 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de crèches, d'une MAM, et la rénovation d'un logement sur les communes d'Archamps, de Présilly et de Saint-Julien-en-Genevois, dont l'objet est notamment de fixer, pour la tranche ferme, le coût prévisionnel des travaux à 1 142 134,87 € HT, et de fixer le forfait définitif de rémunération à 110 772,31,31 € H.T., conduisant à une augmentation de 14 272,31 € H.T. ; tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits sont inscrits au budget principal – exercice 2024 et suivants – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

A. RIESEN souhaite connaître la date d'ouverture de la crèche sur la commune d'Archamps.

J. BARBIER précise que le marché de travaux devrait être notifié avant l'été afin de démarrer les travaux à l'automne.

S. BEN OTHMANE regrette les conséquences d'un turn-over important qui a retardé le lancement des projets, même si la situation est aujourd'hui stabilisée.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 43
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VII. Divers

V. LECAUCHOIS appelle les Maires à répondre à la sollicitation du service des Ressources Humaines de Saint-Julien-en-Genevois pour participer à un forum de la Fonction publique organisé le 03 octobre 2024 à l'Arande à Saint-Julien-en-Genevois. Dédié aux trois Fonctions publiques, ce forum permettra aux Communes de tenir des stands pour exposer leurs offres d'emploi et expliquer leurs actions. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à la diversité des métiers de la Fonction publique. Cet événement est piloté par un agent de la Commune et sera parrainé par le Ministre de la Transformation de la Fonction Publique, Stanislas GUERINI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.

La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

**PRESENTATIONS ANNEXEES
AU PRESENT PROCES-VERBAL**

Bilan à mi-mandat du projet de territoire

8 fiches thématiques – 57 actions

Fiche 1 : Mise en place **d'une stratégie d'aménagement** permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire

Fiche 2 : Mise en place d'une **stratégie foncière** anticipant la mise en œuvre du ZAN et organisant la maîtrise publique des secteurs à enjeux

Fiche 3 : Développement d'une nouvelle **politique du logement**

Fiche 4 : Développement de **l'offre de services et d'équipements** améliorant la qualité de vie quotidienne

Fiche 5 : Développement d'une **offre de mobilité** alternative à la voiture particulière répondant aux enjeux sociaux et environnementaux

Fiche 6 : Développement d'une **politique de protection des ressources naturelles**, de maintien des équilibres **environnementaux** et de **sobriété énergétique**

Fiche 7 : Mise en œuvre d'une stratégie de **développement économique** favorisant la création d'emplois

Fiche 8 : Renforcement des politiques en faveur de **l'équilibre social du territoire** et des dispositifs de soutien aux ménages les moins aisés

Fiche 1 :
Mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire

Actions	Etapes majeures	Pourcentage de réalisation	Indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Conditionner le développement de l'habitat dans les différents secteurs du territoire à leur capacité d'assainissement (Cf. F6.A6)	Lancement du schéma directeur et confirmation des scénarios d'assainissement	<p>25 %</p>				
2 - Organiser un aménagement du territoire respectant la hiérarchie territoriale définie par le SCOT et organiser une plus grande cohérence entre habitat et environnement, habitat et mobilité, habitat et services	Travail sur le futur SCoT du Genevois français (gouvernance, orientations) avant transfert mi-2024	<p>20 %</p>				
	Travail sur l'élaboration d'un « référentiel de qualité de l'habitat » engagé					
3 - Mettre en œuvre un développement urbain adapté aux nouveaux principes de gestion des eaux pluviales (Cf. F6.A11)	Réflexions sur l'élaboration d'un schéma directeur EP intercommunal	<p>25 %</p>				
4 - Mettre en place une cellule conseil d'accompagnement aux communes	Mise en place de réunions trimestrielles pour accompagner les élus sur tous les sujets urbanisme	<p>90 %</p>				
5 - Conduire à son terme le débat sur l'opportunité de réalisation d'un PLUI	Mise en place du service commun PLU	<p>80 %</p>				

Fiche 2 :

Mise en place d'une stratégie foncière anticipant la mise en œuvre du ZAN et organisant la maîtrise publique des secteurs à enjeux

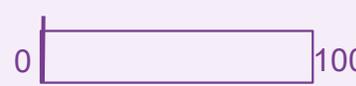
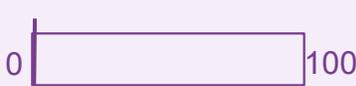
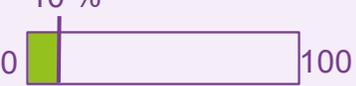
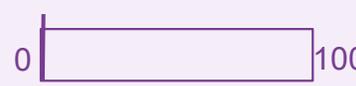
Actions	Etapas majeures	Pourcentage de réalisation	Indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Elaborer une stratégie foncière et identifier l'ensemble des secteurs à enjeux réclamant une maîtrise publique	<p>Signature de la convention du Plan d'action foncier</p> <p>Guide des outils de maîtrise foncière</p>	<p>80 %</p>				
2 - Définir les modalités de maîtrise publique des secteurs identifiés par la stratégie foncière	Rendez-vous annuel avec les communes pour réactualisation de la stratégie foncière					
3- Elaborer une grille de notation claire, lisible et cohérente permettant d'organiser une plus grande sélectivité des implantations en zone dédiée	Inventaire des ZAE et stratégie foncière	<p>30 %</p>				

→ 2 fiches actions sont dédiées à la stratégie foncière dans le PLH n° 3

Fiche 3 :
Développement d'une nouvelle politique du logement

Actions	Etapes majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Hiérarchiser une production de logements adaptée au territoire et respectant la mixité sociale	Entrée en vigueur du PLH n°3 en décembre 2023	100 % 				
2- Développer la performance énergétique des logements (privé et social)	Questions de conventions avec CD sur le privé Social : opérationnel 2024	30 % 				
3- Définir une politique de développement du logement intermédiaire pérenne	Objectifs définis dans PLH (BRS / LLI)	100 % 				
4 - Définir une politique de développement du logement d'urgence, de l'hébergement, du logement d'atterrissage et d'accueil des gens du voyage	Objectifs définis dans le PLH (ex. lgt urgence) Résidence mobilité en cours GDV : démarrage St-Julien 2024	70% 				
5 - Organiser une production de qualité	PLH : charte prévue pour faciliter l'urbanisme négocié / réflexion label NF habitat	10% 				
6 - Mettre en place un observatoire du logement	Participation à l'observatoire local des loyers	100% 				

Fiche 4 :
*Développement de l'offre de services et d'équipements
améliorant la qualité de vie quotidienne*

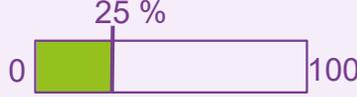
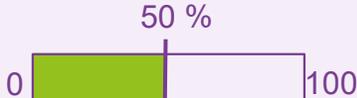
Actions	Etapes majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Définir la nature des équipements et services à localiser en priorité dans chacun des 3 niveaux correspondant à la hiérarchie territoriale (référentiel) (Cf. F7.A3)	L'action n'a pas été engagée	0 % 				
	Culture : délibération cadre (mars 2024)	0 % 				
	Equipements (construction, entretien) <i>Prochaine étape début 2025</i>	10 % 				
	Fonctionnement (création de la notion de club labelisé)	75 % 				
3- Préciser le contenu de la politique en faveur de la jeunesse (Cf. F8.A9)	Débat sur l'intérêt communautaire en matière de politique en faveur de la jeunesse non engagé	0 % 				

Fiche 5 :
*Développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture
particulière répondant aux enjeux sociaux et environnementaux*

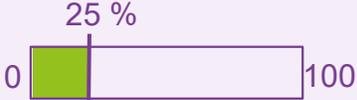
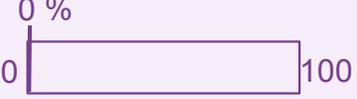
Actions	Etapes majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Hiérarchiser l'offre de mobilité multimodale correspondant à la hiérarchie territoriale	Reprise des lignes M et N par la CCG et amélioration de l'offre	<p>100 %</p>				
2- Faire en sorte que le ferroviaire devienne un élément de structuration du territoire	<i>Échelle supra-intercommunale</i>	<p>30 %</p>			Echelle régionale / transfrontalière & gestion au sein du PMGF	
3- Développer l'offre de transport et de mobilité aux deux étapes de nouveaux équipements (collège en 2023 et Tram-PEM fin 2024)	Renforcement de l'offre de covoiturage avec un arrêt à Vulbens, Saint-Julien et Valleiry (réflexion 2024 TAD, Bus Agile), ligne N	<p>50 %</p>				
4 - Améliorer la vitesse commerciale des bus en créant des aménagements dédiés	Etudes en cours: voies bus Louis Armand + voie bus Archparc + boulevard urbain	<p>20 %</p>				
5 - Développer la politique cyclable de la CCG	Mise à jour du schéma directeur cyclable prévue en 2024	<p>40 %</p>				
6 - Favoriser le rabattement du flux de transit routier vers les autoroutes A40 et A41	Etudes en cours Boulevard urbain	<p>25 %</p>				
7 -Etudier l'opportunité de mise en place d'une Zone à Faible Emission (ZFE)	Action abandonnée : évolution du contexte règlementaire : CCG non concernée	<p>0 %</p>				

Fiche 6 :

Développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique

Actions	Etapas majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Réduire la production des déchets à la source	Lancement du PLPDMA	10 % 				
2- Mutualiser les sites de collecte existants ou nouveaux « privés et publics » dans le but d'optimiser et uniformiser le service rendu à l'utilisateur	Règlement de collecte en cours de finalisation Création de conventions d'usage de conteneurs (privé / publique) en cours	25 % 				
3- Simplifier le geste de tri et la compréhension des usagers « extension des consignes, collecte en multi flux »	Extension des consignes de tri en janvier 2023 et simplification du geste	95 % 				
4 - Valoriser les déchets verts	Mise en œuvre d'un plan compostage individuel et collectif	50 % 				
5 - Travailler sur la mise en œuvre d'une tarification incitative	Réflexion en cours sur la forme juridique adaptée Lancement de l'étude 2024	0 % 				

Actions	Etapas majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
6 - Elaborer un Schéma Directeur de l'Assainissement et un PPI associé en lien avec la mise en œuvre d'une régulation de l'habitat via les capacités d'assainissement et d'alimentation en eau du territoire (fiche aménagement)	Lancement du schéma directeur et confirmation des scénarios d'assainissement	<p>25 %</p>				
7 - Mettre en œuvre une politique forte de contrôle et de réhabilitation des raccordements des habitations	Postes créés, contrôles à démultiplier	<p>30 %</p>				
8 - Mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	L'action est menée mais le service n'est pas mis en place en tant que tel.	<p>30 %</p>				
9 -Récupérer la capacité et le bon fonctionnement de nos réseaux de collecte	Lancement des études des bassins versants encore non étudiés	<p>30 %</p>				
10 -Diminuer les pressions sur les milieux en diminuant les prélèvements pour la production d'eau potable	Attente validation des profils / Tranches pour lancer les simulations	<p>30 %</p>				

Actions	Etapas majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
11 -Mettre en œuvre un développement urbain et foncier adaptées aux nouveaux principes de gestion des Eaux Pluviales (EP)	Réflexions sur l'élaboration d'un schéma directeur EP intercommunal	25 % 				
12 -Développer les actions de préservation et de restauration des continuités écologiques (verte, bleue, noire, brune)	Des zones prioritaires à conserver ont été identifiées suite à l'étude corridor	20 % 				
13 - Mettre en débat l'intérêt de mettre en place une police environnementale de l'environnement et l'échelon pertinent de portage	Non retenue par les élus : problématique partagée avec le service déchet.	0 % 				
14 - Accélérer la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire	Bilan mi-parcours du PCAET réalisé. Plan sobriété énergétique. Entrée au capital d'une centrale villageoise	35 % 				

*Fiche 7 :
Mise en œuvre d'une stratégie de développement économique
favorisant la création d'emplois*

Actions	Etapes majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Confirmer la stratégie de développement globale des filières que le territoire souhaite développer prioritairement et identifier les besoins des acteurs	Réflexion sur le développement d'activités medtech et biotech sur Archparc	<p>0 50 % 100</p>				
2- Se donner les moyens de créer de l'emploi et de la richesse en France en confirmant un schéma des zones économiques et leur vocation spécifique en lien avec les filières visées. Définir des critères de sélection des implantations. Interdire le commerce dans les ZAE et organiser une meilleure gestion des DIA avec les communes	Réalisation de l'un des objectifs de la feuille de route économie qui consiste à disposer d'un schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de la CCG	<p>0 50 % 100</p>				
3- Définir les offres de services et commerces qu'il est souhaitable de développer en fonction de la hiérarchie territoriale	L'action n'a pas été engagée	<p>0 100</p>				
4- Développer l'agro-écologie et les circuits courts	Lancement du PAT	<p>0 50 % 100</p>				

Fiche 8 :
*Renforcement des politiques en faveur de l'équilibre social du territoire
et des dispositifs de soutien aux ménages les moins aisés*

Actions	Etapas majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
1 - Développer les places en crèche publique	Cervonnex, Archamps, Présilly, Chênex en cours (81 places lancées)	<p>60 %</p>				
2 - Développer les places en crèche privée	Action qui avance avec ouvertures des crèches	<p>100 %</p>				
3 - Stabiliser l'offre de garde individuelle	Ouverture d'une MAM, sensibilisation en communes	<p>50 %</p>				
4- Accompagner le vieillissement de la population et inciter au développement de l'habitat adapté	Fiches actions dans CLS et le PLH 3 Projet en cours d'habitat inclusif à Viry	<p>30 %</p>				
5- Clarifier le rôle de la CCG en matière de santé à travers la formalisation et la signature du Contrat Local de Santé	Recrutement d'un chargé de mission santé et finalisation du plan d'actions CLS en attente de signature	<p>80 %</p>				
6- Poursuivre et renforcer les actions favorisant l'installation de praticiens	Groupe de travail santé avec élus du territoire lancé depuis septembre	<p>50 %</p>				
7- Accompagner les actions de prévention santé (sport santé, campagnes nationales, etc.)	Concrétisation de ces actions par la mise en œuvre du CLS	<p>30 %</p>				
8- Améliorer la prise en charge de la santé mentale						

Actions	Etapas majeures	Pourcentage de réalisation	indicateurs			
			planning	technique	RH	financier
9- Accompagner la jeunesse et la parentalité	Concrétisation de cette action par la mise en œuvre du CLS	<p>30 %</p>				
10 - Expérimenter la mise à disposition de places en crèches dédiées aux publics précaires et/ou aux situations d'urgence	Action qui sera engagée lorsque de nouvelles places en crèches seront ouvertes (2025)	<p>0 %</p>				
11- Favoriser la mobilité et apporter des améliorations ciblées au quotidien des habitants les plus précaires	Mise en place d'une tarification sociale progressive pour l'eau et les transports. Aide alimentaire (diag)	<p>20 %</p>				
12 - Augmenter le nombre de logements d'urgence	Actions mises en œuvre au sein du PLH 3 : lancement	<p>20 %</p>				
13 - Favoriser à notre niveau les recrutements et la fidélisation des professionnels						
14- Améliorer la connaissance des besoins sociaux du territoire	Diagnostic social réalisé (lien avec la CAF) et étude de faisabilité CIAS lancée	<p>70 %</p>				
15 - Améliorer l'information et l'orientation des habitants par la mise en œuvre d'un service de proximité	Co-Financement de l'Espace France Services / Organisation de l'itinérance des permanences sur le territoire	<p>100 %</p>				

Conclusion bilan mi-parcours fin 2023

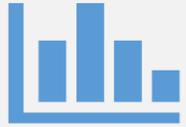
Parmi les 57 actions identifiées dans le projet de territoire :



- . 49 actions ont été poursuivies au cours de l'année 2023
- . 6 d'entre elles ont été complètement réalisées
- . 8 actions n'ont pas été engagées

*Conseil développement - présentation du rapport d'activité 2023
et annonce du séminaire Transition et Territoire avec The Shift Project*

Déroulement



1. Les membres du Conseil de Développement (CoDev)



2. Les réunions et actions mises en œuvre



3. Les perspectives

1. Les membres du CoDev



Situation en avril 2024

- 16 membres actifs contre 14 lors du rapport d'activités du 07/11/2022.
- Répartitions en 4 collèges
 - citoyens (8 membres)
 - acteurs économiques (3 membres)
 - usagers/associations (5 membres)
 - services publics (1 membre)
- 4 « Présidents » de collèges = fonction de coordination.

A. COLLEGE CITOYENS (8 membres)

Commune	Citoyen
DINGY	FERREIRA Georges
SAINT-JULIEN	THENARD Jean-Michel
VERS	ANCRENAZ Joëlle
VIRY	AUBERTIN Geoffrey
VULBENS	PASSERA Sophie
VULBENS	BILLOT Nicolas
FEIGERES	MUNOZ Gabriela

B. COLLEGE ACTEURS ECONOMIQUES (3 membres)

Société	Domaine	Représentant
LEXAGRI SAS	Gestion diffusion informations au niveau agricole	Fritz SCHUSTER
MICHEL DESVALLEES	Architecte	Michel DESVALLEES
GREEN GAS VIRY	Bio déchets	Olivier CARILLAT

C. COLLEGE USAGERS - ASSOCIATIONS (5 membres)

Association	Domaine	Représentant
LES OURS	Développement durable	François-Michel DREVET
MJC du VUACHE	Loisirs	Jocelyne SELLI
ROTARY	Club service, caritatif	Michel BRULE
CLUB DE GYM	Sports	Perrine SERVAIS
APOLLON 74	Environnement	Carole NAWRATIL DE BONO

D. COLLEGE SERVICES PUBLICS (1 membre)

Organisme	Domaine	Représentant
EDUCATION NATIONALE	Enseignement	Anne-Sophie DOCHE

"Président" de collège

2. Les réunions et actions mises en œuvre



De septembre 2022 à avril 2024 = 20 réunions du CoDev

- 1 réunion de 1h30 par mois avec parfois en plus des réunions exceptionnelles
- le mercredi soir dans les locaux mis à disposition par la CCG

Organisation et visibilité

- Un gros travail d'organisation des comptes-rendus de nos réunions et actions sur **un espace de travail en ligne commun**
- Une plus grande visibilité de nos actions depuis **une page du site de la CCG** : <https://cc-genevois.fr/fr/la-collectivite-et-son-territoire/agir-ensemble/le-conseil-de-developpement>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

La collectivité et son territoire | Vie pratique et services | Entreprendre et Innover

Accueil > Le Conseil de développement

Publié le 05/12/2023

/ Le Conseil de développement

Le Conseil de Développement de la Communauté de communes du Genevois (CCDEV) est une Instance qui vise à associer les citoyens aux décisions concernant les projets qui dessinent l'avenir de notre territoire.

A télécharger

- Motion du conseil de développement - Projet de territoire (575.62 Ko - pdf)
- Réponse des élus à la motion du conseil de développement (740.15 Ko - pdf)
- Interview d'Anne-Sophie Doche (206.47 Ko - Jpg)
- Interview de Fritz Schuster (187.78 Ko - Jpg)
- Interview de François-Michel Drevet (164.1 Ko - Jpg)
- Interview d'Amandine Laffite (119.84 Ko - Jpg)
- Lettre de soutien au PRT (173.93 Ko - pdf)

Il est constitué de 17 citoyens impliqués dans la vie locale qui se réunissent mensuellement, sous l'égide de la communauté de commune. Celle-ci met à disposition des moyens matériels et humains pour permettre ces travaux de réflexion.

Ces membres de la société civile ont mandat pour 8 ans et représentent bénévolement les points de vue :

- de citoyens, d'acteurs économiques (organisations économiques locales, institutionnelles et associatives, entreprises/commerces),
- d'usagers (structures associatives ou institutionnelles ayant un intérêt général et qui rayonnent sur l'ensemble du territoire),
- d'acteurs des services publics (organismes institutionnels liés à l'emploi, l'insertion, la formation, la recherche, l'enseignement supérieur, la santé, l'éducation, le logement, le transport...)

2. Les réunions et actions mises en œuvre



Les documents de communication du CoDev deviennent **publics c'est-à-dire publiables** sur ce site + éventuellement dans le magazine de la CCG ou tout autre média.

Cela donne à vous élus un droit de réponse.
Ex : vous y trouverez ce rapport d'activités.

Toutefois, il y a **peu de place sur la page Internet qui nous est dédiée** pour publier ces documents et les organiser. **Nous souhaiterions pouvoir disposer d'un espace plus ouvert.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

La collectivité et son territoire / Vie pratique et services / Entreprendre et Innover

Accueil > Le Conseil de développement

Publié le 05/12/2023

/ Le Conseil de développement

Le Conseil de Développement de la Communauté de communes du Genevois (CCODEV) est une instance qui vise à associer les citoyens aux décisions concernant les projets qui dessinent l'avenir de notre territoire.

A télécharger

- Motion du conseil de développement - Projet de territoire (575.62 Ko - pdf)
- Réponse des élus à la motion du conseil de développement (740.15 Ko - pdf)
- Interview d'Anne-Sophie Doche (206.47 Ko - jpg)
- Interview de Fritz Schuster (187.78 Ko - jpg)
- Interview de François-Michel Drevet (164.1 Ko - jpg)
- Interview d'Amandine Laffite (119.84 Ko - jpg)
- Lettre de soutien au PRT (173.93 Ko - pdf)

Il est constitué de 17 citoyens impliqués dans la vie locale qui se réunissent mensuellement, sous l'égide de la communauté de commune. Celle-ci met à disposition des moyens matériels et humains pour permettre ces travaux de réflexion.

Ces membres de la société civile ont mandat pour 6 ans et représentent bénévolement les points de vue :

- de citoyens, d'acteurs économiques (organisations économiques locales, institutionnelles et associatives, entreprises/commerces),
- d'usagers (structures associatives ou institutionnelles ayant un intérêt général et/ou qui rayonnent sur l'ensemble du territoire),
- d'acteurs des services publics (organismes institutionnels liés à l'emploi, l'insertion, la formation, la recherche, l'enseignement supérieur, la santé, l'éducation, le logement, le transport...)

2. Les réunions et actions mises en œuvre



Une participation aux réunions publiques ou aux réunions intéressant les missions du CoDev concernant par exemple :

- Le PAT = projet alimentaire territorial, désormais abouti.
- Le PLH = programme local de l'habitat.
- Le Comité des partenaires de la mobilité.
- La rénovation du quartier gare de Saint-Julien.
- La réunion avec les Shifters de Genève.
- La réunion publique « Sobriété énergétique : quelles actions à venir ? » organisée par le groupe sobriété de la Commune de Saint-Julien.

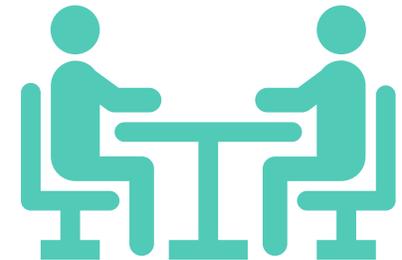


2. Les réunions et actions mises en œuvre



La formalisation et l'envoi de lettres collectives qui ont pu déboucher sur des échanges épistolaires ou rencontres :

- Lettre à Madame le Maire de Neydens concernant le projet d'extension du Vitam Parc.
- Lettre à Madame le Maire de Saint-Julien concernant le projet autour de la gare de Saint-Julien.
- Avis du Codev déposé sur le site de concertation ouvert par la CCG concernant la mise en conformité du SCoT vis à vis du projet VITAM.



3. Les perspectives



Possibilité d'adhérer à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)

Prochaine étape que nous voudrions construire à vos côtés : profiter de l'opportunité du **renouvellement du PCAET (2026)**, sur lequel vous allez bientôt travailler, pour en faire **l'outil de référence** des **politiques publiques** sur notre territoire.

La CCG doit en effet se doter d'un nouveau PCAET d'ici 2026

Diminution des émissions de GES de 55 % au moins à l'horizon 2030 par rapports aux émissions de 1990

Neutralité carbone



2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2050

Année la plus chaude depuis 1850

+ 1,5°C

2023

Plafonner le réchauffement climatique à + 1,5°C

Rester sous le seuil de + 2°C





Grâce à l'accompagnement des membres de l'association des Shifters d'Annecy, nous avons étudié **l'actuel PCAET de la CCG**, au regard des cahiers « **Stratégies de Résilience des Territoires** » élaborés par le Shift Project



***Le CoDev invite tous les élus des 17 communes pour une table ronde
Le PCAET : agir pour 2030***

***Lundi 7 octobre à l'Étincelle (Vulbens)
En soirée – horaire à confirmer***



Chaque pays
Chaque territoire
Chaque citoyen
... doit faire partie de la solution

« En exigeant que les autres agissent en premier, on s'assure que l'humanité arrive en dernier »
Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU
Mars 2023

On compte sur vous !
Vous pouvez compter sur nous !
Merci d'avance